



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 mars 2015

L'assemblée Générale se tient dans les locaux de la Haute Ecole Leonard de Vinci Parnasse-ISEI, avenue Mounier, 84 à 1200 Bruxelles

Les convocations ont été signifiées dans les newsletters du site de l'AE.

Sont présents : 21 membres

Procurations : 5 procurations ont été données

Le quorum de participants n'atteignant pas les 50% et suivant les statuts, l'approbation des comptes de l'année 2014 et du budget 2015 se tiendront lors de la prochaine Assemblée Extraordinaire le 28 avril 2015.

La séance est ouverte à 18h30 par le président Damien Van Wilder.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé par les membres présents.

2. Comptes annuels au 31 décembre 2014

Les comptes ont été vérifiés par Pascal Vanderbeeten et Dominique Casanova.

Les comptes au 31 décembre 2014 avec un total de bilan de 60.527,63€.

(Dépenses : 17 745,37€ ; Recettes : 27.180,25€) ont été présentés aux membres présents

Pascal Vanderbeeten et Dominique Casanova seront les vérificateurs pour l'année 2015/2016

3. Budget 2015/16

Les membres présents approuvent le budget 2015.

Les dépenses sont évaluées à 36.600€ et les recettes à 20 125€.

4. Election des nouveaux administrateurs.

La trésorière Jessica Dell'Utri démissionne anticipativement de son poste.
Cécile Arpigny postule pour le poste de Trésorière.

Damien Van Wilder termine son mandat de Président
et postule pour le poste de Vice-Président

Marc-Eric Guisset termine son mandat de Vice Président
et postule pour le poste de Président

Carine Hacken termine son mandat de Secrétaire
et se représente pour ce poste.

Aucun autre membre n'a postulé pour un poste d'administrateur.

5. Présentation des membres effectifs constituant le Conseil d'Administration

– Marc-Eric Guisset
– Damien Van Wilder
– Cecile Arpigny
– Carine Hacken
Qui se partageront les 4 postes statutaires

– Maïté Pire
– Sophie de Gasquet
– Emilie Piedboeuf
– Marie Kubat
– Thomas Otte
– Mélissa Catoire
– Pauline de Hemptinne

Départ de Jessica Dell'Utri

6. Décharge

La décharge pleine et entière, sans restriction ni réserve pour l'exécution de leur mandat en 2014, sera donnée aux administrateurs à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2015.

7. Cotisation

Le Conseil d'Administration propose de fixer la cotisation de 2015 à 60€.

8. Bilan des projets et actions de 2014

- Interpellation des politiques quand à l'avenir de la profession
- Formation permanente
Participation active dans les groupes de travail afin de promouvoir cette formation permanente
- Développement des modules sur le site internet
module pour la boutique et les groupes à thème
- Prêt d'outils validés
- Tryptique promouvant l'ergothérapie pour le grand public
- Bourses RAE, groupes à thème
Bourse de recherche sur base d'un projet de 500€ pour les groupes à thème
Bourse du « coup de cœur du jury » du RAE de 250€
- Page Facebook
www.facebook.com/associationergo.

9. Projets et actions de 2015

- Organisation de soirées d'(in)formations
- Boutique en ligne
- Solution de paiement en ligne
- Union professionnelle
- Bourses : RAE, groupes à thèmes
- Bourse de 100€ par article RAE
- Brochure

10. Divers

- Constitution de l'union professionnelle belge francophone et germanophone
 - L'union contraint l'état via le SPF à tenir compte de notre avis lors de toutes dispositions touchant les ergothérapeutes. (actuellement en mode consultatif en asbl)
 - L'union offre la possibilité d'être subsidié par l'état et donc de pouvoir engager comme le font les kinés, l'union des infirmières et d'autres des permanents au sein de notre Union. D'où possibilité de conduire de plus lourds projets sur un long terme)
 - L'union diminue la pression financière du service des contributions sur nos bénéficiaires en effet, ce statu nous dédouane du commercial pour la promotion de la profession donc pas de TVA
 - L'union nous donne une protection de notre mission, sinon, n'importe qui pourrait créer cette union.
 - L'union et la révision des statuts permettrait de pallier au fait que l'AG n'atteint jamais son quorum.
En effet, elle transformerait les membres en adhérents qui auront toujours les bénéfices de toutes les actions.
Et, en constituant un comité de membres effectifs composé d'une dizaine de représentants adhérents de la profession + les 4 postes statutaires de l'AE/Union (président, vice-président, trésorier, secrétaire) qui formeraient les « votants » de l'AG, le quorum serait atteint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h45

Secrétaire
Carine Hacken

Président sortant
Damien Van Wilder

Président entrant
Marc-Eric Guisset